

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET FORESTIÈRE

Groupe Rémabec pour l'ensemble des sociétés qu'il représente, a pour intérêt d'exercer ses activités de façon à préserver l'environnement et ce, dans un souci constant d'amélioration continue. Il démontre l'importance accordée à l'environnement ainsi qu'à l'aménagement forestier durable par sa volonté à :

- Gérer ses installations et ses opérations dans le respect des lois et règlements applicables et des autres exigences de nature environnementale et d'aménagement forestier durable.
- Exercer ses activités de manière responsable afin de protéger l'environnement, la santé et la sécurité de ses employés et de l'ensemble de la collectivité.
- Collaborer à l'avancement des développements scientifiques et technologiques en matière d'aménagement forestier par un soutien à la recherche et par l'expérimentation de nouvelles avancées.
- Favoriser l'harmonisation de ses activités forestières avec la faune, la flore et les écosystèmes dans le but de préserver l'intégrité écologique de la forêt à long terme.
- Tenir compte des intérêts et préoccupations du public en favorisant leur participation à l'aménagement forestier durable.
- Reconnaître et respecter les droits autochtones, veiller au maintien de leurs ressources et leur fournir des occasions de participer à l'aménagement forestier durable.
- Sensibiliser et former ses employés à leurs responsabilités face à la préservation de l'environnement, à l'aménagement forestier durable ainsi qu'à la santé et la sécurité au travail.
- Travailler et collaborer avec les gouvernements et le public au développement de mesures et règlements basés sur des technologies valables et économiquement réalisables, et à l'analyse des conséquences sur l'environnement.
- Fixer des objectifs sur le plan environnemental afin d'améliorer continuellement sa performance et rendre compte périodiquement à la direction de l'atteinte de ceux-ci.
- Ne pas se laisser corrompre et à ne pas corrompre, ni financièrement, ni autrement, par quelque moyen que ce soit. Groupe Rémabec s'engage à mener ses activités et opérations de façon responsable et encourage et valorise ses dirigeants, employés et représentants à adopter des comportements d'honnêteté et d'intégrité dans leurs fonctions.
- Adhérer aux principes et exigences de la norme canadienne FSC sur une partie de son territoire d'exploitation et aux politiques et normes FSC associées, ainsi qu'aux principes et objectifs d'aménagement forestier et d'approvisionnement de la norme Sustainable Forestry Initiative (SFI®).



M. Réjean Paré
Président et chef des opérations